



SAS ACTANORD

Thierry DOCO - Briec CAZIN - Sylvie VAN AUTREEVE
Huissiers de Justice Associés
35 Rue David d'Angers – BP. 3154 59377
DUNKERQUE

Tél : 03 28 66 13 14 - Fax : 03 28 59 39 93

CCP Lille : 4859.11 J

RÉQUISITION

DEMANDE DE PAIEMENT DIRECT DE PENSION ALIMENTAIRE

(Décret du/03/1973)

Je, soussigné(e)

Nom :

Date de naissance :

Demeurant :

Requiers la SAS ACTANORD : Thierry DOCO – Briec CAZIN – Sylvie VAN AUTREEVE, Huissiers de Justice Associés dont le siège est à DUNKERQUE, 35 rue David d'Angers, de diligenter une procédure de paiement direct de la pension alimentaire qui m'est due :

Par :

Suivant :

Lequel titre est joint à la présente.

Entre les mains de :

pour obtenir paiement d'une somme de :

représentant la pension pour les mois de :

Et atteste avoir pris connaissance des termes de l'article 6 du décret n° 73.216 du 1^{er} mars 1973, pris pour application de la loi n° 73.5 du 2 janvier 1973 relatives au paiement direct de la pension alimentaire et ainsi rédigé :

«Le créancier d'aliments qui de mauvaise foi aura fait usage de la procédure de paiement direct sera condamné par le Tribunal d'Instance à une amende civile d'un maximum de 3000 €.

J'atteste, par ailleurs, sur l'honneur qu'aucune autre décision de justice modification n'est intervenue et décharge en pleine connaissance de cause la SAS ACTANORD « DOCO – CAZIN – VAN AUTREEVE » de toute responsabilité intervenue suite au paiement direct effectué sur la base des renseignements mentionnés sur cette réquisition signée par mes soins.

Fait à

Le



PIECES A FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Votre n° de téléphone :

1° - votre Etat civil complet

2° - GROSSE DE JUGEMENT et sa signification
(S'ils' agit d'une ordonnance de non-conciliation, il faut fournir l' assignation en divorce)

3° - Relevé d'Identité Bancaire de votre compte personnel

4° - Nom du tiers saisi

a. Nom et adresse de l'employeur, ou ASSEDIC, ou Caisse de Retraite

Ou

b. Nom et adresse de la Banque du débiteur d'aliments

5° - Adresse du débiteur de la pension alimentaire

6° - Décompte précis des sommes dues (voir modèle ci-dessus)

7° - Certificat de scolarité si besoin (pension alimentaire due aux enfants majeurs scolarisés)

Mois	Pension due	Montant reçu spontanément	Reste du
janvier			
février			
mars			
avril			
mai			
juin			
juillet			
août			
septembre			
octobre			
novembre			
décembre			
		TOTAL RESTANT DU	